

Initiatives ministérielles

Le régime a été créé par l'ex-gouvernement libéral. Il visait à remettre de l'ordre dans le fouillis qui existait auparavant, lorsque le gouvernement fédéral avait de multiples programmes qui payaient tout simplement la moitié des prestations d'aide sociale versées pour les soins dentaires, les services essentiels offerts aux personnes handicapées, les familles d'accueil pour les enfants maltraités, les centres d'hébergement pour les femmes exploitées et les services de garderie subventionnés pour les familles à faible revenu. Voilà quelques-uns des services que subventionne le Régime d'assistance publique du Canada.

Il n'est certainement pas opportun pour le gouvernement fédéral de plafonner sa contribution au moment où le coût de l'assistance sociale, que doit absorber le gouvernement d'une province qui vient de connaître une période de forte croissance soutenue, devient excessif. À l'heure actuelle, en Ontario, le chômage s'accroît et les recettes du gouvernement diminuent considérablement. Entre-temps, le gouvernement fédéral réduit l'aide sociale.

Le leader à la Chambre a déclaré que le gouvernement allait déposer un nouveau budget la troisième semaine de février. De toute évidence, le projet de loi C-32 est une mesure hypocrite. Il s'agit d'une mesure injuste à l'endroit des provinces qui produisent la richesse dont nous avons besoin pour verser des paiements d'appoint et des paiements de transferts aux provinces possédant moins de ressources fiscales. La mesure est injuste parce que la croissance des ressources que le gouvernement fédéral verse à ces provinces est désormais limitée à 5 p. 100 par année. Il est, à mon avis, absolument injuste de proposer une telle mesure en cette période difficile, où le coût de l'assistance sociale en Ontario devient excessif et où de nombreuses localités, comme celles du nord de l'Ontario et du secteur d'Algoma, auraient besoin d'une aide plus généreuse.

Elles ne la recevront probablement pas du gouvernement provincial, parce que le fédéral a décidé de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada, programme si vital et si essentiel à la préservation de l'intégrité de notre système de soutien de revenu.

• (1550)

Vous vous souviendrez sans doute que, à la même période l'automne dernier, nous débattions du projet de loi C-22. Cette mesure législative concernait l'assurance-chômage. À l'époque, nous avons dit que le gouvernement haussait massivement les cotisations. Il les a augmentées à nouveau depuis. Il se décharge de la

formation sur les employés et les employeurs canadiens et il réduit les prestations. Autrefois, dans les localités où le taux de chômage atteignait un certain niveau, les prestataires pouvaient toucher des prestations pendant 50 semaines; ils ont soudainement découvert qu'ils n'en recevraient que pendant 35 ou 41 semaines.

Il s'ensuit une réaction en chaîne. Dans ces localités, les gens qui sont en chômage depuis 40 ou 50 semaines deviennent, du jour au lendemain, des assistés sociaux. Les municipalités ou les provinces, qui n'ont pas à cotiser à l'assurance-chômage, doivent tout à coup assumer les coûts de l'aide sociale.

L'Ontario voit son financement dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada plafonné à 5 p. 100; or, il peut arriver que le pourcentage d'augmentation des coûts d'aide sociale soit supérieur à ce plafond, que les coûts augmentent, par exemple, de 10 p. 100 par rapport à leur niveau antérieur. La situation devient alors tout simplement intolérable. Ce projet de loi est une mesure réactionnaire qu'il faut rejeter.

J'espère toutefois que si le gouvernement l'impose à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, il l'abrogera dans le prochain budget, car il s'agit d'une mesure draconienne proposée à un mauvais moment.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je veux aussi participer au débat que le gouvernement a amorcé en présentant le projet de loi C-32, qui propose de plafonner, pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, les contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada.

Personnellement, je suis de ceux qui ont préconisé, pour les grands projets, un processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement. Lorsque le gouvernement prend des mesures importantes comme celles-ci, j'estime qu'un processus d'évaluation des répercussions sociales serait également de mise.

Je voudrais connaître les répercussions sociales de ce projet de loi. Je voudrais savoir combien de nouveaux crimes seront commis à cause de la pauvreté accrue qui en résultera.

Je voudrais savoir combien de personnes se suicideront à cause de ce projet de loi. Je voudrais savoir quelles nouvelles proportions les problèmes de la faim et de la pauvreté prendront. Je voudrais connaître les répercussions que ce projet de loi aura sur les enfants. Je voudrais savoir quelles répercussions il aura sur les générations futures, vu le nombre toujours croissant de personnes qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, notamment des familles et les enfants qui en sont issus.